

PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le 3 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSEL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Michel BOTTERI, maire.

Date de convocation : 21 octobre 2022

PRESENTS : BOTTERI M – GUISEPPIN C – CHATILLON D – SALVI Q - FEGNE G – MARELLI F – BREDA Y – MONOD A – LETORT K – CACHAT ROSSET L – GOUX C

ABSENTS EXCUSES : BERTHOD D – MORDON E – RADDE A – MONET JC

A DONNE POUVOIR :

BERTHOD D donne pouvoir à GUISEPPIN C

MONET JC donne pouvoir à CHATILLON D

LETORT K donne pouvoir à BREDA Y

MORDON E donne pouvoir à CACHAT ROSSET L

SECRETAIRE DE SEANCE : SALVI Q

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : / Abstention : /

ORDRE DU JOUR

1. Créances admises en non-valeur
2. Comptabilité : passage à la nomenclature M57
3. Communauté de Communes Usses et Rhône : Convention Territoriale Globale
4. Extinction partielle de l'éclairage public sur la commune
5. Participation aux frais du bateau « La Sapine »
6. Manifestation sur l'esplanade : mise en place d'un forfait
7. Divers

1/ CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Sur proposition de Monsieur le trésorier d'Oyonnax, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des créances pour admission en non-valeur. La totalité de ces créances s'élèvent à 2 946.84 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur.

2/ COMPTABILITE : Passage à la nomenclature M57

Monsieur le Maire explique que la commune de Seyssel a été retenue pour une application de la nomenclature M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

Par courrier en date du 31/08/2022, le comptable public a donné son accord pour l'application du référentiel M57 par la collectivité de Seyssel à compter du 1^{er} janvier 2023.

A l'unanimité le conseil municipal accepte de passer à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et choisi la nomenclature développée.

3/ Communauté de Communes Usses et Rhône : Convention Territoriale Globale

La Caisse d'Allocation Familiales (CAF) met fin au Contrat Enfance Jeunesse et créé à la place la Convention Territoriale Globale.

Cette convention facilite nos échanges avec la CAF et permettra d'aider les assistantes maternelles.

Elle doit être signée par la Communauté de Communes Usses et Rhône. A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Président de la Communauté de Communes Usses et Rhône à signer la Convention Territoriale Globale.

4/ Extinction partielle de l'éclairage public sur la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Salvi afin qu'il présente le projet d'extinction d'éclairage public sur la commune.

Monsieur Salvi explique qu'à la suite de la consultation de nos administrés sur les horaires de coupures de l'éclairage public la nuit, il en ressort une coupure de 23h00 à 5h00.

Tout l'éclairage public de la commune sera coupé. Une diminution de la luminosité se fera « Place de la République » et dans la traversée de Seyssel de l'entrée sud jusqu'à la Gare ainsi que devant l'hôtel du Rhône Rue Churchill.

5/ Participation aux frais du bateau « La Sapine »

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'achat d'un bateau avec la mairie de Seyssel Haute-Savoie.

Il explique que c'est Haut-Rhône Tourisme qui gère les dépenses et les recettes afférent à ce bateau et que pour 2021 nous constatons un déficit de 10 326.52 €.

Il expose que selon la convention ce déficit doit être couvert par une subvention à hauteur de la moitié par chacune des communes ce qui fait un total de 5 163.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de verser la subvention.

6/ Manifestation sur l'Esplanade : mise en place d'un forfait

Monsieur le Maire expose au conseil le mode de calcul actuel concernant le droit de place pour les cirques ou autre manifestation sur l'esplanade. Ce calcul n'étant pas équitable et propose de mettre en place un tarif unique.

Le conseil municipal décide de fixer ce tarif à 75^e par jour de présence sur la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte ce tarif.

7/ Divers

* Monsieur le Maire présente les DIA.

* Monsieur Salvi informe de l'avancer de deux projets :

- la fibre optique : les travaux vont débuter semaine 46
- les devis pour l'aménagement des jeux à l'esplanade ont été signés nous avons obtenu des subventions à hauteur de 70%.

* La communauté de Communes va vendre des composteurs à 20€

* Monsieur le Maire informe le conseil que lors de la cérémonie du 11 novembre il veut mettre les enfants à l'honneur

Le Maire
Michel BOTTERI

Séance finie à 21h00

